

ODJ 1. Ordonnance de police adoptée par le Bourgmestre en date du 18 novembre 2021 autorisant que la séance du Conseil communal du 25 novembre 2021 ainsi que les commissions s'y rapportant des 18 et 22 novembre 2021 se tiennent de manière virtuelle par vidéoconférence et que les documents administratifs soient transmis par la voie électronique aux conseillers communaux.

M. Cools regrette que le contexte sanitaire ait contraint le Collège à organiser cette séance du Conseil communal en mode virtuel car, malgré l'intérêt d'une retransmission des débats sur Facebook, les interactions entre les élus sont loin d'être les mêmes selon que les séances se tiennent en mode virtuel ou en mode présentiel.

Il reconnaît néanmoins qu'il y a eu un progrès dans la mise en place du dispositif, puisque les membres du Conseil ont été avisés des modalités de cette séance jeudi dernier, alors que, pour la séance antérieure, ils avaient été prévenus beaucoup plus tardivement, en l'occurrence l'après-midi de la veille.

Toutefois, le groupe Uccle en avant considère que cette situation génère un problème de principe, étant donné que le fonctionnement des institutions démocratiques est indubitablement altéré par la multiplication des réunions par visioconférence. Si ce système perdure jusqu'au mois de mars prochain, le Conseil communal d'Uccle ne se sera réuni en mode présentiel que deux fois en deux ans, soit le tiers de la législature !

Vu que le covid ne sera certainement pas éradiqué à court terme, il faut apprendre à vivre avec lui. Et selon M. Cools, cela vaut autant pour les institutions que pour les particuliers.

À cet égard, il constate que plusieurs assemblées parlementaires, notamment le Conseil de l'Europe, ont opté pour le maintien de leurs travaux en mode présentiel, dans le respect des règles de sécurité requises par le contexte sanitaire.

Toutes ces raisons amènent le groupe Uccle en avant à s'abstenir sur ce point.

Par ailleurs, M. Cools déplore que M. Cohen ait jugé ses considérations déplacées. M. Cools comprend très bien que son point de vue ne soit pas partagé par d'autres membres de l'assemblée mais il est persuadé de l'avoir exposé de manière rationnelle et mesurée.